[律/lü 266 | Qiangdao 強盜](http://lsc.chineselegalculture.org/eC/DQLL_1740/5.6.1.266)

凡強盜已行而不得財者，皆杖一百、流三千里。但得事主財者，不分首從，皆斬。雖不分贜，亦坐。其造意不行又不分贜者，杖一百、流三千里。夥盜不行又不分贜者，杖一百。

若以藥迷人圖財者，罪同。但得財，皆斬。

若竊盜臨時有拒捕及殺傷人者，皆斬。監候。得財不得財，皆斬，須看「臨時」二字。因盜而姦者，罪亦如之。不論成姦與否，不分首從。共盜之人不曾助力，不知拒捕殺傷人及姦情者，審確。止依竊盜論。分首從，得財不得財。

其竊盜事主知覺，棄財逃走，事主追逐，因而拒捕者，自依罪人拒捕律科罪。於竊盜不得財本罪上加二等，杖七十；毆人至折傷以上，絞；殺人者，斬。為從，各減一等。

凡強盜自首不實不盡，只宜以名例自首律內至死減等科之，不可以不應從重科斷。竊盜傷人自首者，但免其盜罪，仍依鬥毆傷人律論

Pour tout cas de vol avec violence déjà accompli, mais sans obtention de valeur : pour tous, 100 coups de bâton, exil à trois mille li. Mais dès lors qu’il y a eu obtention de valeurs d’une victime, sans distinction d’auteur principal ou secondaire : pour tous, décapitation. Même ceux qui n’ont pas eu leur part du gain illicite, incriminer quand même. Quant à celui qui a établi le plan sans prendre part à l’action ni avoir de part au gain illicite : 100 coups de bâton, exil à trois mille li. Pour le compagnon de vol ( 夥盜 l? le membre de la bande), qui n’a pas pris part à l’action ni eu de part du gain illicite : 100 coups de bâton.

Si c’est en droguant ou intoxicant les gens qu’ils cherchent à s’emparer de valeurs : même sentence dès lors qu’il y a eu obtention de valeurs : pour tous, décapitation.

Si au cours d’un vol furtif, il y a résistance à l’arrestation, homicide ou blessure : pour tous, décapitation APAA. Qu’il y ait ou non obtention de valeurs : pour tous, décapitation. Il faut bien observer les mots « au cours de ». Si le vol est cause d’une relation sexuelle illicite (viol ?), la sentence est encore la même. Que la relation sexuelle illicite ait été accomplie ou non, sans distinction d’auteur principal ou secondaire. Les gens associés au vol qui n’y ont pas aidé au départ, qui n’ont pas été au courant des faits de résistance à l’arrestation ou de relation sexuelle illicite cela doit être bien établi par l’enquête sont inculpés seulement pour « vol furtif » distinguer entre auteur principal et secondaire, obtention de valeurs ou non.

Quant à ceux qui lors d’un vol furtif sont surpris par la victime, prennent la fuite en abandonnant leur butin, sont poursuivis par la victime, et de ce fait résistent à l’arrestation : établir leur sentence conformément à l’article « criminel résistant à son arrestation » aggraver de deux degrés la sentence prévue pour vol furtif avec obtention de valeur : 70 coups de bâton (ah bon, c’est tout ?) ; frapper quelqu’un jusqu’à causer fracture, blessure ou plus grave : strangulation ; tuer quelqu’un : décapitation. Pour les auteurs secondaires, réduire d’un degré.

Pour tout cas ou des auteurs de vol avec violence se dénoncent sans dire toute l’entière vérité, il n’y a qu’à (on ne peut que) établir le quantum de la peine en abaissant d’un degré la disposition prévue pour ceux qui ont commis un homicide par l’article « criminel se livrant » dans la partie des « noms et règles ». Celui qui se dénonce pour avoir causé des blessures au cours d’un vol furtif n’est exempté que de la sentence pour vol, mais il est quand même condamné au titre de l’article « blessures causées au cours d’une rixe ou par des coups ».

Glossaire :

[qiángdào](http://lsc.chineselegalculture.org/Glossary/Terms?ID=69) / 強盜
[en] robbery [fr] vol avec violence

**Comments**: Vol commis avec violence, par opposition au vol « furtif », par habileté (Anto. {qièdào}).
Point doct. Robbery is the crime of taking or attempting to take something of value by force or threat of force and/or by putting the victim in fear.
Autres trad. « vol par force » (Philastre) « forcible theft » (Jones) ; « forcible robbery » (JYL) semble un pléonasme.

[shìzhǔ](http://lsc.chineselegalculture.org/Glossary/Terms?ID=131) / 事主
[en] the victim (lit. « the master of the case ») [fr] la victime (lit. « le maître du cas »)

[décái bù décái](http://lsc.chineselegalculture.org/Glossary/Terms?ID=300) / 得財不得財
[fr] avec ou sans obtention de biens changer en « obtention de valeurs » ?

**Comments**: Com. Terme qualifiant le résultat d’un vol afin de déterminer la peine en fonction du butin obtenu ou non.

Dàn 但: dès lors que, il suffit que

Comm.

A revoir avec d’autres caractères du même genre, tels qu’exposés dans Philastre d’après Wang Mingde.

APAA : attente en prison jusqu’aux assises d’automne : je propose cet acronyme pour [jiānhòu](http://lsc.chineselegalculture.org/Glossary/Terms?ID=10) / 監候
[en] awaiting in jail [fr] détention dans l’attente des Assises d'Automne

**Comments**: Version abrégée de [jiāngù hou qiūshěn](http://lsc.chineselegalculture.org/Glossary/Terms?ID=9), « détention dans l’attente des assises d’automne ». Les condamnés à mort qui n’étaient pas condamnés avec la mention « exécution immédiate » (q. v. {lìjué}) attendaient la révision de leur sentence par les assises d’Automne (q. v. {qiūshěn}).

**Topic**: see:jiangu hou Qiushen